Bulletin d'inscription

1 bulletin par personne

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom : .....

Prénom : .....

Titre : .....

☐ CCAS de : .....

☐ Association : .....

.....

☐ Institution : .....

.....

Adresse : .....

.....

Commune : .....

Tél. .....

E-mail : .....

.....

☐ Participera à la journée d'information
de 9 h 00 à 16 h 30

Date : .....

Cachet et signature

À retourner avant le 2 octobre 2019 à UDCCAS du Doubs
9, rue Picasso - BP 2039 - 25000 Besançon Cedex
ou par mail à contactudccas.doubs@besancon.fr

Renseignements et inscriptions

Espace Ménétrier
Salle Courbet - 16, rue de l'Église
25800 Valdahon

udccas
Doubs Union Départementale
des Centres Communaux d'Action Sociale

Contact inscriptions
Tél. : 03 81 41 21 51
contactudccas.doubs@besancon.fr

détone / Septembre 2019 / www.detone.fr Crédit photo : Adobe Stock

udccas
Doubs Union Départementale
des Centres Communaux d'Action Sociale

#1

Journée de réflexion

MARDI 15 OCTOBRE 2019

Confronté au mal-logement, que faire ?

Espace Ménétrier
Salle Courbet - 16, rue de l'Église
25800 Valdahon

UDCCAS du Doubs

Problématique

Disposer d'un logement « conforme » à la réglementation constitue un socle indispensable à la réalisation de tout projet de vie : familial, social, professionnel...

La Ville de Marseille a connu récemment une situation extrême qui doit interpeller sur les risques encourus tant par les habitants que par les collectivités.

Les élus locaux ont un rôle majeur à jouer dans la mise en sécurité des habitants, et engagent leur responsabilité dans le cas de situation d'insalubrité et de péril des logements dans leur commune.

Mais les mesures d'intervention sont complexes, et il est parfois difficile de se repérer dans les méandres des procédures.

Habitat dégradé, habitat indigne...
Quelles différences ?
Quels outils mobiliser ?
Qui alerter ?

Autant de questions auxquelles cette journée de réflexion et d'échanges tentera d'apporter des réponses, en s'appuyant sur la commission de lutte contre l'habitat dégradé du Doubs. Elle aura pour objectif de mieux cerner les différentes procédures et de communiquer les informations nécessaires pour pouvoir agir efficacement, en lien avec les autorités locales et l'ensemble des partenaires positionnés dans ce domaine.

Public

- → Les élus locaux
- → Les Maires, Vices-Présidents, administrateurs des CCAS adhérents ou non à l'UDCCAS du Doubs
- → Les Directeurs, Chefs de service, travailleurs sociaux intervenant dans les CCAS
- → Les agents territoriaux intervenant dans les communes ou EPCI ayant compétence en matière d'habitat
- → Les partenaires des collectivités locales intervenant dans le domaine de l'habitat

Programme

9 h 00
Émargement / Café d'accueil

9 h 30
Allocutions d'ouverture
Mme Danielle DARD, Présidente de l'UDCCAS du Doubs
Mme Christine BOUQUIN, Présidente du Département du Doubs
Mme Caroline DEBOUVRY, Présidente de la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs

9 h 45
Des exemples de situations :
→ L'insalubrité
→ Les manquements au Règlement Sanitaire Départemental
→ Échanges avec la salle

10 h 25
Pause

10 h 45
La notion « d'habiter » et de « chez soi » :
Ce que représente le logement et les besoins que cela couvre : santé, relationnel, social, sécurité
→ Intervention de M. Stéphane SOSOLIC, psychologue

11 h 45
Intervention de M. Joël MATHURIN, Préfet du Doubs

12 h 15
Buffet-Déjeuner

13 h 30
Le mal-logement : État des lieux
→ Intervention de Mme Julia FAURE, Responsable de programme - Fondation Abbé PIERRE
→ Échanges avec la salle

14 h 30
Les réponses possibles :
→ Présentation du dispositif existant dans le Doubs (CAF)
→ Le rôle des maires et les responsabilités, les risques encourus par l'inaction face à l'indécence, les manquements au Règlement Sanitaire Départemental, le péril, l'insalubrité
→ Partage d'expériences
→ Échanges avec la salle : De quoi les élus auraient-ils besoin pour faciliter leur intervention ?

16 h 00
Synthèse des échanges

16 h 30
Remerciements et clôture de la journée

udccas
Doubs Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale

MARDI 15 OCTOBRE 2019

#1

Confronté au mal-logement, que faire ?

Espace Ménétrier
Salle Courbet
16, rue de l'Église
25800 Valdahon

Journée gratuite inscription obligatoire

Coupon à retourner dûment rempli à :

UDCCAS du Doubs
CCAS de Besançon
9, rue Picasso - BP 2039
25050 Besançon Cedex
contactudccas.doubs@besancon.fr

Date limite d'inscription : mardi 2 octobre 2019

Contact : UDCCAS
Tél. : 03 81 41 21 51